

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2011)
Heft: 25

Artikel: Dire adieu autrement
Autor: Fattebert, Sandrine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dire adieu autrement

Pour les personnes athées ou qui sont en froid avec les Eglises, il existe une nouvelle alternative en cas de deuil: les services funèbres laïcs.

«J'ai organisé la cérémonie funèbre de ma tante, explique André. Nous sommes athées et nous souhaitons malgré tout que son enterrement soit digne. Nous avons donc fait appel à un célébrant. Sa qualité d'écoute, son respect pour autrui et sa disponibilité nous ont aidés.»

Pour les personnes confrontées à la même situation, il existe une solution alternative aux cérémonies funèbres religieuses. En Suisse romande, cinq célébrants professionnels proposent leurs services, dont Daniel Leemann, à

Neuchâtel. «La mort n'est pas quelque chose que l'on peut affronter seul. Au moment du décès, la famille et l'entourage ne réalisent pas encore que la personne a disparu. La cérémonie doit justement les aider à s'en rendre compte. Elle doit permettre au mort d'aller de son côté et aux vivants d'aller du leur. Il faut aussi évoquer le *jamais plus* à un moment ou à un autre de la cérémonie.»

De plus, le service funèbre permet d'honorer le défunt et de dire quelle a été son importance dans le cœur des survivants. «Il resserre les liens entre les vivants. Le dis-

Pour le célébrant neuchâtelois, la volonté et le respect du défunt et de sa famille priment. «Une cérémonie n'est pas un lieu pour régler des comptes. Je ne serais pas d'accord de prononcer des paroles de haine. Je ne dis pas que la colère n'a pas sa place: l'émotion oui, mais la haine, non. Je renoncerais aussi à officier si je sens des choses malsaines. Le respect des lieux et des lois est aussi important.»

Le service funèbre, en présence du cercueil, se déroule très souvent dans la chapelle du centre funéraire. Mais il peut aussi avoir lieu dans un cadre correspondant au défunt, par exemple sur un alpage. «Tout est envisageable. Les entreprises de pompes funèbres répondent généralement volontiers aux souhaits particuliers.»

Hormis la recherche du lieu souhaité, la tâche principale du célébrant consiste à écouter la famille et à faire preuve de disponibilité. Une qualité d'écoute qui peut, selon les besoins des personnes endeuillées, atteindre une vingtaine d'heures. Le tarif (autour de 1200 francs par cérémonie) ne correspond pas au temps réel consacré à la préparation et à l'organisation d'une cérémonie. Un montant qui peut représenter un obstacle.

«Pas de chasse gardée»

Mais quel est le regard des Eglises avec les célébrants? «On n'a pas de chasse gardée! déclare Gabriel Bader, président du Conseil synodal de Neuchâtel. Il s'agit d'un service complémentaire, à certaines conditions. Nous sommes attentifs au fait que ces célébrations soient laïques et qu'elles ne se déroulent pas dans un temple. On se doit de vérifier



La mort n'est pas quelque chose que l'on peut affronter seul»

Daniel Leemann, célébrant, Neuchâtel

Neuchâtel. L'homme – qui cumule une expérience dans le domaine commercial, puis médical en tant qu'aide-soignant dans un EMS, et dans les pompes funèbres – a suivi la formation de célébrant auprès de la Fondation Ashoka, à Genève, complétée par divers séminaires. «Tout le monde peut s'improviser célébrant, précise-t-il. Mais dès qu'il s'agit de situations complexes, il faut avoir les outils pour les gérer.»

L'importance du rite

Qui s'adresse à lui? «Des personnes de tout horizon social, qui sont parfois croyantes, mais qui ne se reconnaissent pas dans les institutions religieuses.» Néanmoins, le rite funéraire est néces-

paru a toujours une place, mais qui n'est plus la même.»

Le rite permet aussi aux endeuillés d'être reconnus dans leur statut, de dire qu'ils seront différents pendant un temps et qu'ils y ont droit. Tous ces aspects sont nécessaires à l'apaisement de l'âme. Et quid en cas d'une cérémonie bâclée? «Dans le processus de deuil, il est important pour la famille de se dire qu'elle a bien fait les choses. Dans un cas, le ministre, qui connaissait la défunte, n'avait pas pu se libérer. Il a été remplacé par un ministre de garde. La famille a été déçue par l'aspect impersonnel de la cérémonie et elle a fait appel à mes services pour la cérémonie des cendres. J'ai pu lui apporter quelque chose.»



Quelle que soit la forme, une cérémonie funéraire est importante. Elle permet aux vivants de réaliser la disparition du proche.

aussi qu'il n'y ait pas une attente spirituelle de la famille.» D'où l'importance de la réflexion. «Des gens, qui avaient choisi un service laïc, ont regretté ensuite qu'il n'y

ait même pas de prières, conclut le pasteur. C'est dire toute l'ambiguïté qui existe par rapport à la religion.»

Sandrine Fattebert

Célébrants en Suisse romande:

www.celebrants.ch

Daniel Leemann, rue Fontaine-

André 5, 2000 Neuchâtel,

032 544 44 22 www.ceremonia.ch

Le risque d'un «immense bricolage»

Le sociologue Bernard Crettaz a lancé les Cafés mortels en 2004. Des rencontres où chacun peut exprimer son ressenti sur la mort.

Qu'est-ce qu'un rite?

C'est une cérémonie qui appelle une mise en scène, avec des gestes, des paroles et des actions. Celle-ci a pour but de suspendre le temps pour permettre le passage de l'être au non-être en cas de deuil.

Pourquoi l'homme a-t-il encore besoin de rites, alors que la science progresse depuis un siècle?

C'est précisément à cause de la «technologisation» que les rituels reviennent en force. La technologie et la science font appel à la raison, alors que les rites touchent une dimension plus profonde et plus complexe de l'être. Les deux s'accompagnent. Dans les années soixante à huitante, il y a eu un essai du moindre rite. Cette crise est venue du fait que les

familles et les proches de défunts pensaient que la séparation se ferait plus facilement ainsi. Et qu'a-t-on constaté? Que cela a eu parfois pour conséquence des deuils pathologiques.

Un service funèbre laïc peut-il remplacer une cérémonie religieuse?

C'est une question sans réponse. Comme les familles et les proches n'ont plus forcément de convictions religieuses, elles souhaitent une cérémonie sans prêtre ou pasteur. D'où un immense bricolage... Le fondement du rite est au départ religieux. Le prêtre ou le pasteur s'alimentait à une Eglise et cela le légitimait de faire ça. Mais avec les rites nouveaux, qui est légitimé? Pas le croque-mort, même si c'est parfois le cas. C'est un gros problème, car on s'aperçoit que les gens peuvent bricoler n'importe quoi. J'y vois un grand danger: celui de la double subjectivisation du défunt et de sa famille. **Propos recueillis par S. F.**